

Dr N. E. Dionne
29 Rue Couillard
Quebec



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

Les appels ci-dessous, sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant le dernier mardi de chaque mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No. 71...	\$1.00
Contribution spéciale	0.40
Contribution mensuelle	0.10
Total.....	\$1.50

Les membres inscrits dans les bureaux de perception ne doivent pas oublier que leurs contributions sont payables au bureau du percepteur, et que ce dernier n'est pas tenu d'aller les collecter à domicile. S'il le fait, c'est par pure complaisance, et les sociétaires qui seraient en retard par le défaut du percepteur de se rendre à leur domiciles, s'exposent à être exclus de la participation aux bénéfices.

Les percepteurs sont priés de transmettre les contributions soit en billet de banque ou par mandat poste et non pas en timbres ce qui donne au bureau un ennui considérable.

AVIS AUX PERCEPTEURS

Vu les changements que nous croyons devoir faire dans les présents appels nous attirons l'attention des percepteurs sur ce qui suit :

La contribution spéciale qui est mentionnée devra être entrée dans les livrets dans les colonnes des contributions aux décès d'épouses, comme suit :

APPEL	DATE	MONTANT	INITIALES
S	28/3	0.40	X. Y. Z.

Messieurs les percepteurs qui connaissent parfaitement tous nos anciens membres doivent se faire un devoir de leur parler des progrès actuels de "La Bienveillante" et les encourager à se faire réadmettre. Tout en augmentant le nombre des membres, ils augmenteraient par là même leur pourcentage.